

**Liste d'Emargements des Membres du Conseil Municipal
présents le 24 janvier 2024**

| Nom | Signature ou absence |
|----------------------------|--|
| Alain LÉBOUC | |
| Christian DERMONT | |
| Matthieu CLAEYS | |
| Natacha BEAUFILS | |
| Alicia HUE | |
| Guillaume RIGAUX | |
| Etienne ROSE | |
| Jean-Marie STRAUAUX | |
| Laurent THAFOURNEL | Donne pouvoir à Matthieu CLAEYS |
| Laura NICOLAS | Donne pouvoir à Etienne ROSE |
| Kévin CORRUBLE | |

**Liste d'Emargements des Membres du Conseil Municipal
Approbation du Procès-Verbal du 29 novembre 2023**

| Nom | Signature ou absence |
|----------------------------|--|
| Alain LÉBOUC | |
| Christian DERMONT | |
| Matthieu CLAEYS | Donne pouvoir à Christian DERMONT |
| Natacha BEAUFILS | |
| Alicia HUE | Absente excusée |
| Guillaume RIGAUX | Donne pouvoir à Laura NICOLAS |
| Etienne ROSE | |
| Jean-Marie STRAUAUX | |
| Laurent THAFOURNEL | |
| Laura NICOLAS | |
| Kévin CORRUBLE | Donne pouvoir à Alain LÉBOUC |

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION du 24 janvier 2024
Séance ordinaire

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 janvier 2024 s'est réuni le mercredi 24 janvier 2024 à 19h00 à la salle communale d'Amfreville-les-Champs sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Christian Dermont, Matthieu Claeys, Natacha Beaufiles, Etienne Rose et Guillaume Rigaux

Absents excusés : Kévin Corruble

Absents non excusés : Jean-Marie Stravaux, Alicia Hue

Pouvoirs : Laurent Thafournel donne pouvoir à Matthieu Claeys
Laura Nicolas donne pouvoir à Etienne Rose

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 20h30

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT)
Matthieu Claeys à l'unanimité

Approbation du Procès-Verbal du 09 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 04 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

| |
|----------------------------------|
| <u>Arrêtés Municipaux</u> |
|----------------------------------|

Liste des Arrêtés municipaux du maire :

- 3-2023 Recrutement de vacataire
- 4-2023 Arrêté de circulation RD27
- 5-2023 Arrêté de travaux cimetièrre
- 6-2023 Recrutement de vacataire
- 7-2023 Recrutement de vacataire
- 8-2023 Recrutement de vacataire

| |
|---------------------------------------|
| <u>Rapport des commissions</u> |
|---------------------------------------|

| <u>Commission</u> | <u>Délégué</u> | <u>Remarques</u> |
|--------------------------|-----------------------|-------------------------|
| SMAEPA | A.LEBOUC | Reportée |
| SMBV | C.DERMONT | Reportée |
| COM-COM | | Reportée |
| École | | Reportée |

| |
|-----------------------------|
| <u>DÉLIBÉRATIONS</u> |
|-----------------------------|

2024_01_01

CHANGEMENT D'ASSUREUR

Monsieur le Maire explique que dans le soucis d'améliorer la gestion communale et plus particulièrement de réduire les charges de fonctionnement de la commune, il a sollicité la SMACL assurances associée à la banque CRÉDIT AGRICOLE, par l'intermédiaire de cette dernière.

Cette société d'assurances propose à la commune de reprendre l'ensemble de ses polices actuellement contractées auprès de la société d'assurances GROUPAMA et, à couverture et condition a minima identiques, propose à la commune une cotisation globale de 1 562.25€ TTC contre 2 602.58€ TTC pour Groupama.

Compte tenu du montant de cette offre, inférieur de près de 40% à celle de Groupama pour une couverture et conditions a minima identiques, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dénoncer notre contrat actuel en fin d'année 2023, pour un contrat auprès de la SMACL/Crédit agricole à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

- Retient la proposition de Monsieur le maire pour que la commune dénonce le contrat actuel auprès de l'assureur GROUPAMA en fin d'année 2023, et le remplace par un contrat, de couvertures et conditions a minima identiques, auprès de la SMACL/Crédit Agricole à compter du 1^{er} janvier 2024
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2024_01_02

RENOUVÈLEMENT DU CONTRAT RGPD AVEC ADICO

Le maire fait part au conseil municipal que le contrat d'accompagnement à la protection des données avec le service mutualisé de la communauté de communes de Doudeville-Yerville ADICO arrive à échéance.

Rappel que le règlement général sur la protection des Données (RGPD) régleme la protection des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données.

Il est proposé de renouveler ce contrat d'accompagnement à la protection des données pour une durée de quatre ans et prendra effet à compter du 14/05/2024, d'un montant à hauteur de 329.40€ TTC.

2024_01_03

**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX CONTRE
L'ÉROSION ET LES RUISSÈLEMENTS COMMUNE D'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
RÉHABILITATION D'UNE MARE SUR LA PARCELLE N°52 SECTION ZC**

Annulée

2024_01_04

ANNULE & REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2023_06_05

Occupation du domaine public communal

Installation d'un distributeur de pizzas et un distributeur de boissons fraîches

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la proposition commerciale pour un projet d'implantation d'un distributeur automatique de pizzas et de boissons fraîches par la société : JUST QUEEN Siège social est situé 16, rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT

RCS Nancy n° 892 330 721

Représentée par Monsieur Frédéric DEPRUN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

Vu le Code du Commerce,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 6 voix pour et 2 absentions :

Autorise la pose d'un distributeur automatique de pizzas et d'un distributeur de boissons fraîches sur le parking de la mairie RD 27 Route de Berville selon les conditions formulées par le contrat de bail à savoir :

- Un loyer de 1 920,00 € / an pour l'emplacement avec une clause d'indexation du loyer basée sur l'Indice du Coût de la Construction (ICC).

Étant entendu que :

- les coûts liés à l'installation ;
- la consommation électrique ;
- la modification du traçage des places de parking ;
- et la remise en l'état initial des places de parking en fin de l'activité commerciale.

Autorise le maire à signer tout document avec la société JUST QUEEN représentée par Monsieur Frédéric DEPRUN.

Cette autorisation fera l'objet d'un arrêté municipal d'occupation du domaine public.

INFORMATIONS

- **Parc éolien** : la mise en service a débutée fin octobre
- **Sécurité routière Hameau de Gueulleville**
Une pétition a été mis en place par les habitants du hameau, celle-ci a été relayée aux services de la Direction des Routes et à la gendarmerie.
Un comptage routier et des contrôles de vitesses ont été effectués
- **Exercice d'intervention sur les éoliennes (avec le GRIMP du SDIS) prévu courant mai-juin**
- **Perturbation de la réception TNT : toutes les installations par antennes TNT seront pris en charge par le groupe VALECO**
- **Date de la prochaine réunion du conseil** : mercredi 17 avril 2024

Questions diverses

.....

**Liste des Décisions Modificatives examinées lors de la séance du Conseil
Municipal
du 24 janvier 2024**

| | | |
|-------------------|---|------------------------|
| 2024_01_01 | <u>CHANGEMENT D'ASSUREUR</u> | <u>Acceptée</u> |
| 2024_01_02 | <u>RENOUÈLEMENT DU CONTRAT RGPD AVEC ADICO</u> | <u>Acceptée</u> |
| 2024_01_03 | <u>CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX CONTRE L'ÉROSION ET LES RUISSÈLEMENTS COMMUNE D'AMFREVILLE- LES-CHAMPS RÉHABILITATION D'UNE MARE SUR LA PARCELLE N°52 SECTION ZC</u> | <u>Annulée</u> |
| 2024_01_04 | <u>ANNULE & REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2023 06 05 Occupation du domaine public communal Installation d'un distributeur de pizzas et un distributeur de boissons fraîches</u> | <u>Acceptée</u> |

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30

Fait à Amfreville-les-Champs, le 24 janvier 2024

Le Maire,

Alain Lebouc

Le secrétaire de séance,

Matthieu CLAEYS